

**Moi, élu de la République**

## Ma commune, ma santé

Le maire de Mennecey en Essonne ouvre une mutuelle santé communale.

*Par Olivier Clodong*

Si vous demandez à un administré quel est le champ d'action du maire de sa commune, il y a fort à parier qu'il vous entretienne de la propreté (ou de la saleté) des rues, des menus de cantine dans les écoles, de la qualité (bonne ou mauvaise) des routes, de la présence (ou de l'absence) de commerces de proximité... Il est aussi possible qu'il évoque avec vous le prix de l'eau, celui du ramassage des ordures ménagères ou la dernière hausse constatée sur sa Taxe d'habitation... Mais il est peu probable qu'il vienne spontanément à vous parler de sa santé et des remboursements de ses derniers frais médicaux !

A Mennecey, commune de l'Essonne de près de 15.000 âmes, il en va cependant différemment. Mercredi 6 mai, dans la salle Michel-Ange du Parc de Villeroy, on ne parlait même que de ça ! Le jeune et dynamique maire de la commune, Jean-Philippe Dugoin-Clément, avait en effet convié les Menneçois pour les informer du lancement de la complémentaire santé communale baptisée « Ma commune, ma santé ». Imaginée en partenariat avec l'Association ACTIOM (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat), cette mutuelle municipale permet désormais aux habitants de la commune de disposer d'une assurance complémentaire adaptée à leurs besoins et à leur capacité financière. Et de bénéficier ainsi d'un meilleur accès aux soins. « Elle est ouverte à tous, sans discrimination aucune, sans questionnaire de santé ni limite d'âge » précisent ses concepteurs.

Cette offre « clé en main » s'est imposée comme une évidence. En mairie, on explique ainsi que « le nombre de Français non couverts par une assurance complémentaire santé ne cesse d'augmenter sous l'effet de la crise et du chômage. Sans compter ceux qui, ayant une couverture minimale, sont de plus en plus nombreux à devoir reporter, voire renoncer à des examens ou soins médicaux, notamment dentaires ou optiques. Les jeunes, les familles monoparentales, les retraités, les foyers les plus modestes sont en première ligne. Sachant que des Menneçois se trouvent hélas dans cette situation... ».

Le principe de la mutuelle collective municipale est assez simple : sur le même modèle que celui des achats groupés très en vogue depuis quelques mois, un maire décide de rassembler un maximum d'habitants pour qu'ils adhèrent ensemble à un contrat collectif de complémentaire santé. Naturellement, plus le nombre d'inscrits est important et plus la municipalité dispose d'arguments sonnants et trébuchants pour négocier des tarifs attractifs et/ou des prestations supplémentaires avec l'organisme de couverture retenu. L'objectif de Jean-Philippe Dugoin-Clément est ainsi d'éviter à ses administrés de s'endetter pour se soigner ou, pire encore, de devoir renoncer à des soins médicaux faute de moyens financiers suffisants.

C'est la commune de Caumont-sur-Durance, dans le Vaucluse, qui, il y a quelques mois, a lancé la première mutuelle collective communale. Elle a rapidement fait des émules et on estime aujourd'hui qu'environ 35 villes en France se sont déjà lancées dans l'aventure ou sont sur le point de le faire.

« L'union fait la force » dit l'adage bien connu qui a souvent fait ses preuves. Et la solidarité communale prend ici tout son sens...

Par Olivier Clodong

Publié le 11/05/2015